

LA POLLUTION

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE
BRUXELLES ET LA POLITIQUE
DU CANADA

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Est-il en mesure de dire à la Chambre quelles initiatives le Canada est disposé à prendre à l'issue de la conférence de Bruxelles sur la pollution pétrolière en haute mer?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la conférence n'est pas terminée. Comme je l'ai dit à l'honorable député il y a quelques jours, divers pays intéressés continuent à exprimer leurs vues et les négociations se poursuivent. Il serait plus sage je pense d'attendre que la conférence soit finie, d'ici une semaine sans doute, afin de voir à quelle entente on aura pu en venir. Comme je l'ai déjà indiqué dans mes réponses s'il n'y avait aucune entente définitive, nous songerions à prendre, pour nos eaux territoriales, des mesures conformes aux principes exposés ici même.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire, très simple et très directe. A l'issue de cette conférence, le ministre fera-t-il une déclaration devant la Chambre et exposera-t-il la politique du Canada.

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Dès que possible après cette date.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, une autre question complémentaire. Elle a des prolongements importants. Le ministre des Transports accepterait-il d'inviter des députés à assister à sa prochaine conférence d'information destinée à la presse, afin que nous soyons aussi bien renseignés sur ces négociations, que les journalistes?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, et, si l'honorable représentant voulait déjeuner, en ma compagnie un de ces jours, je lui exposerais toute l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, sur un fait personnel: je peux fort bien me payer à déjeuner moi-même. Pour passer à un autre sujet, permettez-moi de dire ceci. Des questions ont été posées à la Chambre cette semaine sur le voyage du ministre. Il s'est

[M. l'Orateur.]

refusé alors à tout exposé, à tout débat et même à une déclaration à l'appel des motions. Mais nous avons découvert que l'après-midi même, lors d'une conférence de presse, le ministre a révélé la nature de son voyage. La presse a été informée avant que les députés des Communes aient été avisés...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES ÉMEUTES

LES ATTENTATS À LA BOMBE À MONTRÉAL

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. L'honorable représentant serait-il disposé à prendre des mesures pour que des experts en destruction de bombes des Forces armées canadiennes soient envoyés d'urgence à Montréal si la situation l'exigeait?

L'INDUSTRIE

LES PRODUCTEURS DE POTASSE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils eu l'occasion de prendre contact avec les producteurs de potasse? Pourrait-il nous dire aussi quels progrès ont été accomplis en vue de résoudre les problèmes les plus marquants?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, sauf erreur les règlements seront publiés aujourd'hui à Regina. Ils porteront surtout sur la conservation et la répartition au prorata. On a apparemment transmis au ministère de la Justice un exemplaire précédant leur publication. Depuis hier, le ministère les étudie afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la loi et à la constitution. Il est encore trop tôt pour moi de les commenter.

En ce qui concerne l'aspect économique des règlements, je me borne à signaler que le gouverneur du Nouveau-Mexique a dit hier que les règlements avaient à son avis, sauvé l'industrie à Cleveland, ce qui m'inquiète un peu.

M. Burton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. D'après la réponse du ministre, je conclus qu'il n'a pas encore décidé si les ententes relatives à la garantie des prix, qui ont été conclues officieusement ou semi-officiellement, s'appliquent en fait aux producteurs à l'extérieur du Canada, et si les intérêts des producteurs canadiens sont suffisamment protégés?